

**Des métiers tournés
vers les autres**

L'aide à domicile



CONSEIL GENERAL
FINISTÈRE
Penn-ar-Bed

Sommaire

L'aide à domicile

4-5

des métiers tournés vers les autres

Un secteur dynamique et reconnu


Une diversité de métiers

Des professionnels qualifiés

Les contacts utiles

8 métiers à la loupe

| | |
|---|-----------|
| Accueillant familial | 8 |
| Assistant familial | 10 |
| Assistante maternelle | 12 |
| Employé à domicile | 14 |
| Auxiliaire de vie sociale | 19 |
| Travailleur en intervention sociale et familiale | 21 |
| Responsable de secteur | 23 |
| Directeur de structure d'aide à domicile | 25 |



Au Conseil général, les missions publiques dont nous avons la responsabilité concernent le quotidien des Finistériens, à tous les âges de la vie. Ainsi, nous intervenons chaque jour auprès de nombreuses familles, nous assumons régulièrement des missions de protection des enfants en danger, nous soutenons des structures qui contribuent au bien-être des personnes âgées, ou bien encore nous accompagnons les personnes handicapées qui ont besoin d'aide pour concrétiser leur projet de vie. C'est pourquoi nous savons que les métiers d'aide à la personne sont aujourd'hui des métiers essentiels et des métiers d'avenir.

S'engager dans ces carrières professionnelles, c'est d'abord s'engager auprès des autres. C'est aussi se présenter sur un marché de l'emploi en pleine expansion. Nous savons par exemple que la durée de vie augmente, ce qui signifie que de plus en plus de personnes âgées auront besoin de nous, besoin d'aide...

Ces métiers exigent notamment des capacités d'innovation et de créativité dans la mesure où il s'agit toujours en partie d'animation : les actions concrètes mises en œuvre auprès de l'enfant, de la famille, de la personne âgée doivent s'adapter à la diversité des situations vécues par les personnes. Selon les publics concernés, selon le lieu où l'on agit, selon l'âge... les liens à tisser entre nous sont différents, sont uniques. Toujours cependant, le plaisir de partager des expériences prédomine.

Je souhaite que ce guide puisse éclairer précisément nombre d'entre vous sur les compétences requises dans les métiers de l'aide à domicile, et, pour certains, confirmer l'envie de s'engager dans un métier tourné vers autrui.

Pierre Maille

Président du Conseil général du Finistère

L'aide à domicile

des métiers tournés vers les autres

Un secteur dynamique et reconnu

Les métiers de services à la personne concernent l'ensemble des activités qui contribuent au mieux-être des personnes à leur domicile. Ces métiers valorisés par les pouvoirs publics et reconnus par la population sont un enjeu fort de la création d'emplois de proximité et un sujet majeur de notre société. Ils répondent à des besoins et à des attentes que chacun d'entre nous peut éprouver dans sa vie quotidienne : se simplifier la vie pour trouver un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, trouver plus facilement une solution de confiance pour faire garder ses enfants, permettre à une personne âgée ou à une personne handicapée de rester chez elle, dans un environnement qu'elle connaît, déléguer certaines tâches quotidiennes. C'est toute la logistique, parfois compliquée, de la vie quotidienne que les professionnels de ce secteur prennent en charge. Aujourd'hui des formations diplômantes spécifiques existent et de nombreuses passerelles offrent des perspectives d'évolutions vers ces métiers d'avenir tournés vers les autres.

Une diversité de métiers

Exercer un métier de service à la personne

- C'est travailler auprès des enfants, des familles, des personnes âgées dépendantes ou non, des personnes handicapées.
- C'est la possibilité de travailler au sein d'une structure relevant d'une collectivité locale, d'une association ou d'une entreprise.
- C'est être le salarié direct de la personne qui vous emploie et qui peut vous rémunérer par le chèque emploi service universel (CESU).

Les métiers d'aide à la personne exigent des aptitudes professionnelles et des qualités humaines. Avoir le goût du contact humain, être à l'écoute, organisé, discret, savoir travailler en équipe et adapter son intervention aux besoins de chaque personne.

Les postes d'encadrement au sein d'une structure nécessitent une bonne connaissance du secteur médico-social, des capacités de management, de gestion administrative, financière et de ressources humaines.

dans le Finistère

5 300

Assistantes maternelles

711

Assistants familiaux

151

Accueillants familiaux

111

Associations ADMR

53

Associations et entreprises de services à la personne

13

Centres communaux d'action sociale

*Le secteur public est soumis au règlement de la Fonction publique territoriale.
Le secteur associatif est régi par l'accord de la branche aide à domicile
relatif aux emplois et aux rémunérations du 29 mars 2002.*

Des professionnels qualifiés

Vous pouvez accéder aux métiers de service à la personne par le biais de votre formation initiale, celle réalisée lors de votre cursus scolaire, d'une formation professionnelle spécifique ou encore par la validation des acquis de l'expérience VAE.

La validation des acquis de l'expérience VAE

Elle permet selon des conditions spécifiques à chaque diplôme de présenter un dossier devant un jury afin de faire valider son expérience professionnelle pour l'obtention partielle ou totale du diplôme correspondant. Pour le DE auxiliaire de vie sociale, l'expérience requise est de 3 ans et de 3 000 heures.

Le Programme régional des stages s'adresse aux demandeurs d'emploi, inscrits à l'ANPE et sortis de la formation initiale depuis 1 an. Ce programme a pour objectif l'accès à la qualification.

La Charte de qualification des aidants à domicile est un programme régional spécifique à la Bretagne et à ce secteur. Elle a pour objectif de favoriser la qualification et la professionnalisation du secteur de l'aide à domicile.

Conseil régional de Bretagne

Avenue du Général Patton - 35000 Rennes
Tél. 02 99 27 10 10

Point région Brest

1 rue Parmentier - 29200 Brest
Tél. 02 98 33 18 26

Contacts

Conseil général du Finistère

32 boulevard Duplex
QUIMPER
Tél. 02 98 76 20 20

Centres d'information et d'orientation

• Brest - 10 r. Onze Martyrs

Tél. 02 98 44 31 74

• Carhaix Plouguer

pl. Tour d'Auvergne

Tél. 02 98 10 13

• Morlaix - 2 pl. R. Cassin

Tél. 02 98 88 16 85

• Quimper

8 r. J. Halleguen

Tél. 02 98 55 28 61

ANPE

• Brest - 8 r. A. France

Tél. 02 98 05 63 70

• Carhaix-Plouguer - 15 r. des

Carmes - Tél. 02 98 93 03 35

• Morlaix - Z.A. La Boissière

Tél. 02 98 62 06 22

• Quimper - 39 rte Brest

Tél. 02 98 95 33 10

Missions locales

• Centre Ouest Bretagne

pl. Tour d'Auvergne - Carhaix

Tél. 02 98 99 15 80

• Pays de Brest - 5 bis

r Fautras Tél. 02 98 43 51 00

• Pays de Cornouaille

10 pl. L. Armand - Quimper

Tél. 02 98 64 42 10

• Pays de Morlaix

r J. Caerou

Tél. 02 98 15 15 50

Les sites utiles

www.caf.fr

www.cesu.urssaf.fr

www.education.gouv.fr

www.afpa.fr

www.anpe.fr

www.servicessalapersonne.gouv.fr

www.region-bretagne.fr

Info Emploi

0 821 347 347 (0.12 €
la minute)

familles enfants
personnes âgées
personnes handicapées
contact dialogue
vivre ensemble
accompagnement
vie quotidienne
aide confiance
proximité avenir

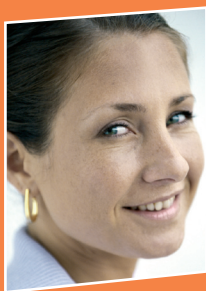


8 métiers à la loupe

Accueillant familial



J'ai toujours aimé aider les autres. Grâce à ce métier, je permets à une personne âgée de vivre entourée, au sein d'une famille. Les personnes se sentent en sécurité, elles sont très reconnaissantes. Pour moi, c'est une grande satisfaction. Je suis utile et je bénéficie d'une grande autonomie dans mon travail.



Il accueille à son domicile une à trois personnes âgées ou handicapées, à titre permanent ou temporaire. L'accueillant familial travaille à son domicile. La personne accueillie est son employeur.

Les missions

- Garantir la continuité de l'accueil, la protection de la santé, le bien-être physique et moral de la ou des personnes accueillies.
- Accompagner la personne dans les actes de sa vie quotidienne.

Les qualités souhaitées

- Capacité d'écoute et d'adaptation de son intervention.
- Discrétion et respect de l'intimité des personnes aidées.
- Capacité à être responsable d'une personne vulnérable.
- Capacité à utiliser les actes de vie quotidienne comme support aux activités sociales.

Comment accéder à la profession ?

Être titulaire d'un agrément pour l'accueil à titre onéreux d'une ou plusieurs personnes âgées ou personnes handicapées. Cet agrément est délivré par le président du Conseil général du département de domiciliation.

Demande d'agrément à faire auprès de la Direction des personnes âgées et des personnes handicapées du Conseil général de son département. L'agrément est valable 5 ans et renouvelable.

Quelles formations ?

Formation obligatoire

- Formation initiale

6 formations de 3 heures sur des thématiques imposées. 2 formations de 3 heures sur des thèmes au choix parmi ceux proposés.

- Formation continue

3 formations de 3 heures chaque année sur des thèmes au choix parmi ceux proposés.

Chaque année, les accueillants familiaux doivent participer à 3 groupes de paroles avec un psychologue.

Qui organise la formation ?

Le Conseil général organise le cycle de formation.

Qui finance la formation ?

Le Conseil général prend en charge le financement.

Contact

Pour la délivrance de l'agrément

Conseil général du Finistère

Direction des personnes âgées et des personnes handicapées

Mission accueil familial Cité administrative

de Ty-Nay

29192 Quimper cedex

Tél. 02 98 76 24 68

À SAVOIR

Les employeurs

Les particuliers accueillis.

Le contrat d'accueil

Un contrat type entre les deux parties régit les relations.

Le lieu de travail et les horaires

À domicile - 24h / 24h.

La rémunération

Entre 731 et 889 € net, par personne en fonction du niveau de sa dépendance. S'ajoute à cela les indemnités d'entretien (entre 342 et 440 € par personne) et de mise à disposition de la chambre (150 € par personne).

Assistant familial



J'ai de grandes responsabilités dans mon métier car il ne s'agit pas seulement d'héberger des enfants, mais bien de les accompagner, les aider à grandir, à se construire pendant le temps qu'ils me sont confiés. Il faut faire preuve de beaucoup d'écoute et de tolérance.



L'assistant familial accueille à son domicile, jour et nuit, pour des périodes de longue ou de courte durée, des enfants qui, pour des raisons majeures, ne peuvent pas demeurer dans leur propre famille. Il a donc pour rôle de donner à chaque enfant accueilli des conditions de vie chaleureuses prenant en compte ses besoins physiques, affectifs, éducatifs, relationnels. Il accueille chaque enfant en respectant son histoire personnelle le temps nécessaire pour qu'un retour dans sa famille soit possible.

Les missions

- Offrir à l'enfant un environnement sécurisant pour son développement et son épanouissement.
- Répondre aux besoins d'affection, de soins et d'éducation de l'enfant.
- Organiser sa vie quotidienne (sociale, scolaire, sportive, culturelle...).
- Permettre à l'enfant d'avoir sa place dans la famille d'accueil et dans son environnement.
- Accompagner l'enfant dans ses relations avec ses parents.
- Collaborer avec l'ensemble des professionnels intervenant auprès de l'enfant.

Les qualités souhaitées

- Discrétion et respect de l'histoire et de l'identité de l'enfant.
- Capacité d'écoute, d'observation et d'analyse.
- Qualités relationnelles.
- Tolérance et ouverture.
- Capacité à mettre en œuvre des activités éducatives.
- Intérêt pour les étapes du développement de l'enfant.
- Esprit d'initiative et sens de l'organisation.
- Capacité à échanger et partager l'information.

Comment accéder à la profession ?

- Être titulaire d'un agrément délivré par le Président du Conseil général du département de domiciliation. La demande est à effectuer auprès de la Protection maternelle et infantile.
- L'agrément est valable 5 ans et fixe le nombre d'enfants accueillis, (maximum trois enfants). Le renouvellement est automatique pour les personnes titulaires du diplôme d'Assistant familial.

Quelles formations ?

Formation obligatoire

- Un stage préalable à l'accueil d'enfants d'une durée de 60 heures, organisé par l'employeur qui a recruté l'assistant familial.
- Une formation initiale réalisée en cours d'emploi, financée et organisée par l'employeur. Elle comprend 3 modules de formation, (240 heures au total de formation initiale).

Formation continue

Diplôme professionnel reconnu

- Diplôme d'État d'assistant familial, non obligatoire pour exercer la profession d'assistant familial.

Diplôme d'État accessible

- soit à l'issue d'une formation de 300 heures organisée et financée par l'employeur et après réussite des examens.
- soit par la voie de la Validation des acquis de l'expérience (VAE).

Établissement concourant à la formation initiale des assistants familiaux domiciliés dans le Finistère sur la période 2008-2011 : Institut pour le Travail éducatif et social (ITES) - Gouesnou - Tél. 02 98 02 60 60.

Contacts

Pour la délivrance de l'agrément

Conseil général du Finistère

*Protection maternelle et infantile
Tél. 02 98 76 22 03*

Pour la gestion Ressource des assistants familiaux Service employeur des assistants familiaux pour le Conseil général du Finistère
Tél. 02 98 76 63 21

À SAVOIR

Les employeurs

L'assistant familial ne peut exercer qu'en tant que salarié :

- Soit en secteur public (Conseil général), ou dans des structures hospitalières pour des placements familiaux thérapeutiques.
- Soit en secteur privé dans des associations habilitées à gérer les placements familiaux.

Le contrat de travail

CDI avec ouverture de droits aux congés annuels.

Le lieu de travail et les horaires

À domicile - 24h / 24h.

La rémunération

Accueil de longue durée : 120 heures de SMIC pour 1 enfant (1 012€ brut par mois). 200 heures de SMIC pour 2 enfants 280 heures de SMIC pour 3 enfants.

Accueil de courte durée ou en relais : base de 6 heures de SMIC par jour de présence de l'enfant.

La carrière

Allégements de formation pour accéder aux métiers du secteur social et éducatif.

Assistante maternelle



J'ai toujours voulu travailler avec des enfants mais sans vouloir m'éloigner de ma commune. Aujourd'hui je garde trois enfants à plein temps, à mon domicile. Je participe à des formations, je rencontre des professionnels de la petite enfance. Ce métier de proximité et de contact me correspond pleinement.



Elle accueille à son domicile des enfants âgés de 0 à 12 ans, dont les parents travaillent ou pour ceux qui ont besoin d'un accueil temporaire. Elle travaille à son domicile, sous la responsabilité directe des parents ou celle du gestionnaire de la structure pour les crèches familiales. Son domicile doit être adapté pour l'accueil d'un jeune enfant.

Les missions

- Assurer le bien être physique et l'épanouissement de l'enfant.
- Accompagner l'enfant dans des activités éducatives, en tenant compte de son développement.
- S'adapter aux conditions éducatives et aux habitudes alimentaires souhaitées par les parents.

Les qualités souhaitées

- Connaissance des besoins de l'enfant aux différents stades de son développement et de sa vie.
- Compétences éducatives.
- Sens de l'organisation.
- Capacité d'échange et de partage de l'information.
- Discrétion.

Comment accéder à la profession ?

- Être titulaire d'un agrément délivré par le Président du Conseil général du département de domiciliation. La demande est à effectuer auprès de la Protection maternelle et infantile.

Quelles formations ?

Formation obligatoire

- Formation de 60 heures avant le premier accueil.
- Formation de 60 heures dans les deux années suivant le premier accueil.

Conditions d'accès à la formation

- Avoir 18 ans.

Sont dispensés de formation

- Les puéricultrices, les éducatrices de jeunes enfants, les auxiliaires de puériculture, les titulaires du CAP petite enfance et les assistants familiaux.

Qui organise la formation ?

Le Conseil général organise le cycle de formation.

Qui finance la formation ?

Le Conseil général prend en charge la formation.

Contacts

Pour la délivrance de l'agrément

Conseil général du Finistère

*Protection maternelle et infantile
Tél. 02 98 76 22 03*

*Infos pratiques
www.pajeemploi.ursaff.fr*

À SAVOIR

Les employeurs

Les particuliers ou les crèches familiales.

Le contrat de travail

CDI. CDD. En emploi direct avec un contrat écrit entre les parents de chaque enfant et l'assistante maternelle.

Les conditions particulières

Être titulaire de l'agrément. Avoir un logement adapté, et souscrire une assurance en responsabilité civile professionnelle.

Le lieu de travail et les horaires

À domicile. Les possibilités d'accueil se situent entre 5 heures et 22 heures. Dans certains cas des horaires de nuit sont envisageables.

La rémunération

2,37 € brut minimum de l'heure et 2,73 € d'indemnités d'entretien par journée de 9 heures au 1^{er} juillet 2007.

Employé à domicile



Être employée à domicile, ce n'est pas seulement être femme de ménage. C'est un vrai métier pour lequel des formations existent. Ce qui me plaît, avant tout c'est le contact humain, la souplesse et la proximité géographique. Je travaille tout près de la maison, c'est plus pratique pour mon organisation.



Il intervient auprès de personnes qui rencontrent des difficultés à réaliser des actes de la vie quotidienne à leur domicile. Il effectue lui-même ou aide les personnes à accomplir les activités domestiques. Il réalise des démarches administratives simples. L'employé à domicile travaille soit au sein d'une équipe dans une structure sous la responsabilité d'un supérieur, soit sous la responsabilité directe d'un ou de plusieurs employeurs. Il doit être mobile pour se déplacer à domicile.

Les missions

- Aider les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne : se lever, se coucher, se nourrir...
- Soutenir les personnes dans les activités de la vie quotidienne : courses, déplacements...
- Réaliser les travaux courants d'entretien de la maison et du linge.
- Assister la personne dans des démarches administratives simples.

Les qualités souhaitées

- Capacité d'écoute et d'adaptation.
- Discrétion et respect de l'intimité de la personne aidée.
- Connaissances élémentaires en matière de diététique.
- Maîtrise de la transmission d'une information aux autres professionnels.

Comment accéder à la profession ?

Être titulaires des diplômes et titres professionnels reconnus :

- BEP carrières sanitaires et sociales.
- BEPA services option service aux personnes.
- CAP petite enfance.
- CAP assistant technique en milieu familial et collectif.
- CAPA services en milieu rural.
- Titres d'Assistant de vie aux familles ou Employé familial polyvalent (ministère du travail).

Quelles formations ?

Formation initiale

Les formations ci-dessous sont accessibles après un niveau fin de 3e, en formation scolaire d'une durée de 2 ans.

BEP carrières sanitaires et sociales

Lycée professionnel Estran Fénelon - Brest

Tél. 02 98 44 17 08

Privé sous contrat - 45 places - 411 €/an hors coût demi-pension et pension - (possibilité d'obtenir une bourse).

www.lycee-fenelon-brest.com

Lycée professionnel Dupuy de Lôme - Brest

Tél. 02 98 45 03 81

Public - 30 places - formation gratuite hors coût demi-pension ou pension - (possibilité d'obtenir une bourse).

Lycée professionnel Sainte-Élisabeth - Douarnenez

Tél. 02 98 92 02 84

Privé sous contrat - 50 places - 460 €/an hors coût demi-pension et pension - (possibilité d'obtenir une bourse).

www.elisablaise.fr

Lycée professionnel L'Élorn - Landerneau

Tél. 02 98 85 12 71

Public - 24 places - formation gratuite hors coût demi-pension ou pension - (possibilité d'obtenir une bourse).

www.lycee-elorn-landerneau.ac-rennes.fr

Lycée professionnel Tristan Corbière - Morlaix

Tél. 02 98 88 62 77

Public - 24 places - formation gratuite hors coût demi-pension ou pension - (possibilité d'obtenir une bourse).

www.tristancorbriere.net

Lycée professionnel Le Porsmeur - Morlaix

Tél. 02 98 88 18 69

Privé sous contrat - 65 places - 400 €/an hors coût demi-pension et pension - (possibilité d'obtenir une bourse).

Lycée professionnel Laënnec - Pont-l'Abbé

Tél. 02 98 66 07 70

Public - 36 places - formation gratuite hors coût demi-pension ou pension - (possibilité d'obtenir une bourse)

BEPA Services option - services aux personnes

Lycée agricole de l'Aulne - Chateaulin

Tél. 02 98 86 05 43

Public - 32 places - formation gratuite hors coût demi-pension ou pension - (possibilité de bourses)

www.lyceedelaulne.educagri.fr

Lycée du Cleusmeur Agrotech formations - Lesneven

Tél. 02 98 21 23 24

Privé sous contrat - Jusqu'à 90 places - 559€/an hors coût demi-pension et pension - (possibilité d'obtenir une bourse)

<http://www.agrotech-formations.com>

Maison Familiale d'Éducation et d'Orientation de Morlaix

Tél. 02 98 88 12 43

Privé sous contrat - 30 places - 1698€/an pension comprise (possibilité d'obtenir une bourse)

www.mfr.asso.fr

Maison Familiale d'Éducation et d'Orientation de Pleyben

Tél. 02 98 26 61 77

Privé sous contrat - 44 places - 1486€/an pension comprise 1022€/an en demi-pension - (possibilité d'obtenir une bourse)

<http://perso.wanadoo.fr/mfr.pleyben>

Lycée professionnel agricole Pierre Trémintin - Plouescat

Tél. 02 98 69 60 21

Privé sous contrat - En plus du BEPA, les élèves préparent une partie du DEAVS - 20 places - 430 €/an hors coût demi-pension et pension (possibilité d'obtenir une bourse)

LEPA Sainte Marie - Plouigneau

Tél. 02 98 79 83 00

Privé sous contrat - Jusqu'à 50 places - 433€/an hors coût demi-pension et pension - (possibilité d'obtenir une bourse)

Maison Familiale d'Éducation et d'Orientation de Plounevez-Lochrist -

Tél. 02 98 61 41 30

Privé sous contrat - 30 places - 1600€/an pension comprise (possibilité d'obtenir une bourse)

<http://perso.wanadoo.fr/mfr.plounevez>

Maison Familiale d'Éducation et d'Orientation de Poullan/Mer

Tél. 02 98 74 04 01

Privé sous contrat - 40 places - 1638€/an pension comprise (possibilité d'obtenir une bourse)

<http://mfr.poullan.com>

Lycée agricole Kerustum - Quimper

Tél. 02 98 64 04 40

Privé sous contrat - Jusqu'à 80 places - 388 €/an hors coût demi-pension et pension - (possibilité d'obtenir une bourse)

www.kerustum.org

Maison Familiale d'Éducation et d'Orientation de Saint-Renan

Tél. 02 98 84 21 58

Privé sous contrat - 60 places - 1635€/an en demi-pension, 1912€ en internat - (possibilité d'obtenir une bourse)

www.mfr.asso.fr

CAP Petite enfance

Lycée professionnel Le Porsmeur - Morlaix

Tél. 02 98 88 18 69

Privé sous contrat - 20 places - 400€/an hors coût demi-pension et pension - (possibilité d'obtenir une bourse).

Lycée professionnel Sainte-Élisabeth - Douarnenez

Tél. 02 98 92 02 84

Privé sous contrat - Formation en 1 an pour des élèves titulaires d'un diplôme de niveau V du domaine sanitaire et social ou titulaire d'un diplôme de niveau IV - 15 places - 480€/an hors coût demi-pension et pension (possibilité d'obtenir une bourse).

www.elisablaise.fr

CAP Assistant technique en milieu familial et collectif

SEP Vauban - site de Lanroze - Brest

Tél. 02 98 03 23 02

Public - 15 places - formation gratuite hors coût demi-pension ou pension (possibilité de bourses)

www.multimania.com/lanroze

Lycée professionnel Sainte-Élisabeth - Douarnenez

Tél. 02 98 92 02 84

privé sous contrat - 15 places - 460€/an hors coût demi-pension et pension - (possibilité d'obtenir une bourse)

www.elisablaise.fr

CAPA Services en milieu rural

Lycée du Cleusmeur Agrotech formations - Lesneven

Tél. 02 98 21 23 24

Privé sous contrat - Jusqu'à 45 places - 542€/an hors coût demi-pension et pension - (possibilité d'obtenir une bourse)

www.agrotech-formations.com

Maison Familiale d'Éducation et d'Orientation de Poullan/Mer

Tél. 02 98 74 04 01

Privé sous contrat - 20 places - 1372€/an pension comprise (possibilité d'obtenir une bourse)

mfr.poullan.com

Formation continue

Les formations ci dessous sont dispensées dans le cadre de la formation continue pour les adultes ou pour des jeunes sortis depuis plus d'un an du système scolaire. Le temps de formation est adapté en fonction du parcours antérieur et la majorité des diplômes ou titres sont accessibles par la VAE (validation des acquis de l'expérience)

BEP Carrières sanitaires et sociales

GRETA d'Armorique - Morlaix - Tél. 02 98 88 60 87

greta-bretagne.ac-rennes.fr

CAP Petite enfance

CLPS de QUIMPER

24 places - Contact : Tél. 02 98 10 11 49

Titre d'Assistant de vie aux familles et Employé familial polyvalent

AFPA - Pour Assistant de vie aux familles - Brest

Tél. 02 98 03 06 06 - 10 places

www.afpa.fr

GRETA d'Armorique - Morlaix

Tél. 02 98 88 60 87 - 15 places

greta-bretagne.ac-rennes.fr

CLPS NORD-FINISTÈRE pour Employé familial polyvalent - Brest

Tél. 02 98 46 38 11

Lieu de formation : Centre Ouest Bretagne - 12 places

www.clps.net

Contacts

Conseil régional de Bretagne

Point Région Brest,
1 r Parmentier CS 21923
29219 BREST Cedex
Tél. 02 98 33 18 20
point-region-brest@region-bretagne.fr

Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP)

18 r Anatole Le Braz
29000 QUIMPER
Tél. 02 98 55 83 43

À SAVOIR

Les employeurs

Service public (centre communal d'action sociale).
Association ou entreprise de services aux personnes.
Particuliers.

Le contrat de travail

CDI, CDD.

Le lieu de travail et les horaires

Au domicile de la personne aidée. De 7h à 21h.
Intervention les dimanches et jours fériés.
Possibilité d'intervention la nuit.

La rémunération

1 290 € brut soit 8,44 € de l'heure en début de carrière.
1 746,33 € brut soit 11,5 € de l'heure en fin de carrière.

La carrière

Possibilité de passerelle en validant différents modules
du DEAVS en fonction de la formation de base.
Évolution possible vers auxiliaire de vie sociale
ou technicien d'intervention sociale et familiale.

Auxiliaire de vie sociale



Pour certaines personnes, je suis parfois la seule visite de la journée, alors il y a une grande complicité qui se crée avec elles. Je leur apporte certes du soutien dans le sens pratique des choses mais surtout du soutien moral. Elles me racontent leurs enfants, leur passé, les échanges avec les personnes âgées sont extraordinaires.



Il intervient auprès de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées qui ne peuvent assumer seules les obligations de leur vie quotidienne. Son travail permet aux personnes aidées de continuer à vivre dans leur milieu de vie habituel, de préserver leur autonomie et d'éviter la rupture des liens sociaux. Ses fonctions s'articulent selon deux logiques d'intervention : aider à faire (stimuler, accompagner, soulager, apprendre à...) ou faire à la place, en fonction des potentialités et des incapacités constatées de la personne.

L'auxiliaire de vie sociale travaille dans une structure au sein d'une équipe sous la responsabilité d'un supérieur ou sous la responsabilité directe de l'employeur. Il doit pouvoir être mobile pour se déplacer à domicile.

Les missions

- Accompagner et aider les personnes dans les actes de la vie quotidienne, les activités de la vie sociale.
- Coordonner son activité avec l'ensemble des autres partenaires.
- Être à l'écoute et savoir adapter son intervention.

Les qualités souhaitées

- Discrétion et respect de l'intimité de la personne.
- Maîtrise des gestes techniques de base liés à l'hygiène.
- Connaissance des règles élémentaires de diététique.
- Capacité à nouer une relation d'aide.
- Sens de l'organisation.
- Capacité à échanger et partager l'information pour améliorer et faciliter la prise en charge de la personne.

Comment accéder à la profession ?

Être titulaire des diplômes et titres professionnels reconnus

- Mention complémentaire aide à domicile
- Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale : DEAVS (anciennement certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile - CAFAD)

Quelles formations ?

Formation initiale

- Établissements de formation à la Mention complémentaire aide à domicile

Lycée professionnel Estran Fénelon - Brest

Tél. 02 98 44 17 08

Privé sous contrat - 15 places - 400€ hors coût demi-pension et pension (possibilité d'obtenir une bourse)

www.lycee-fenelon-brest.com

Lycée professionnel Laënnec - Pont-l'Abbé

Tél. 02 98 66 07 70

Public - 15 places - Formation gratuite hors coût demi-pension ou pension (possibilité de bourses)

Formation continue

Institut pour le Travail éducatif et social (ITES) - Gouesnou

Tél. 02 98 02 60 60

GRETA d'Armorique - Morlaix

Tél. 02 98 88 60 87

15 places - Coût de formation pris en charge par le Conseil Régional dans le cadre du PRS 2007/2008

greta-bretagne.ac-rennes.fr

À SAVOIR

Les employeurs

Service public. Association ou entreprise de services aux personnes. Particuliers.

Le contrat de travail

CDI. CDD de remplacement fréquent sur la période estivale.

Le lieu de travail et les horaires

Au domicile de la personne aidée. 7 heures - 21 heures. Intervention les dimanches et jours fériés, possibilité d'intervention la nuit.

La rémunération

1 533,87€ brut soit 10,11€ de l'heure en début de carrière.

2 052,07€ brut soit 13,52€ de l'heure en fin de carrière.

La carrière

Possibilité d'évolution vers le diplôme d'aide médico-psychologique, d'aide soignante et de technicien en intervention sociale et familiale.

Technicien d'intervention sociale et familiale



Je suis là pour aider. Mon objectif est de redonner de l'autonomie, de la confiance, de rétablir de l'équilibre dans une famille qui rencontre des difficultés. Les missions et les publics sont très divers, c'est ce qui fait la richesse de ce poste.



Il accompagne les familles en difficulté, afin de permettre leur autonomie. Il mène des actions socio-éducatives et préventives en s'appuyant sur les tâches de la vie quotidienne. Son action traditionnelle auprès des familles tend à se diversifier auprès de nouveaux publics. Le technicien de l'intervention sociale et familiale travaille en équipe au sein d'une structure. Il doit pouvoir être mobile pour se déplacer à domicile.

Les missions

- Soutenir la cellule familiale dans l'organisation des activités de la vie quotidienne.
- Accompagner la fonction parentale.
- Mener des actions de prévention auprès des publics fragilisés.
- Animer des actions collectives.

Les qualités souhaitées

- Qualités pédagogiques.
- Capacité d'écoute et d'adaptation.
- Discrétion et respect de l'intimité de la personne aidée.
- Capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire.
- Sens de l'organisation.
- Capacité à évaluer des actions menées.
- Connaissance des dispositifs de l'action sociale.

Comment accéder à la profession ?

Être titulaire des diplômes et titres professionnels reconnus

- Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF).

Quelles formations ?

Formation initiale

Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF)

Pour accéder à la formation

- Un écrit appréciant le niveau de culture générale.
- Un oral évaluant les motivations et les aptitudes relationnelles.

Les personnes titulaires d'un diplôme de niveau IV ou plus peuvent demander à être dispensées de l'épreuve écrite d'admissibilité.

Durée

La formation se déroule sur une période de 18 à 24 mois.

Elle comprend : 950 heures de formation théoriques et 33 semaines de stages pratiques.

Lycée professionnel Estran Fénelon - Brest

Tél. 02 98 44 17 08

Privé sous contrat - 15 places - coût non défini à ce jour

www.lycee-fenelon-brest.com

ARCADES Formation - Lorient

Tél. 02 97 87 65 00

www.arcadesformation.fr

40 places - coût pédagogique de la formation pris en charge par la région.

À SAVOIR

Les employeurs

Service public. Association ou entreprise de services aux personnes. Structures d'accueil de publics fragilisés.

Le contrat de travail

CDI.

Le lieu de travail et les horaires

Domicile de la personne aidée.

De 7h à 21h. Intervention possible le week-end.

La rémunération

1663,42€ brut soit 10,96€ de l'heure en début de carrière.

2217,90€ brut soit 14,62€ de l'heure en fin de carrière.

La carrière

Possibilité d'évolution vers le diplôme de Conseiller en économie sociale et familiale et responsable de secteur.

Responsable de secteur



C'est le goût du travail en équipe et des relations humaines qui m'a conduit vers ce secteur. Avec les infirmiers, kinés, auxillaires de vie on met tout en oeuvre pour proposer le dispositif d'aide le mieux adapté à la personne. C'est un secteur très dynamique et en pleine expansion. Je m'y sens bien



Il est le pivot du dispositif d'aide à domicile, il fait le lien entre la personne aidée, l'intervenant à domicile et les partenaires du maintien à domicile. Il analyse la demande et propose au bénéficiaire le service le plus adapté. Il travaille au sein d'une équipe, sous la responsabilité d'un directeur.

Les missions

- Analyse la demande du bénéficiaire et fait une proposition adaptée à ses besoins.
- Encadre une équipe de personnels d'intervention.
- Fait le lien entre les différents professionnels (infirmier, kinésithérapeute, assistante sociale, tuteur...).
- Assure la mise en oeuvre et le suivi en mobilisant les ressources humaines et techniques nécessaires.
- Évalue régulièrement le service réalisé.

Les qualités souhaitées

- Capacité à encadrer une équipe.
- Capacité d'analyse.
- Capacité relationnelle.
- Capacité rédactionnelle.
- Connaissance du contexte institutionnel.

Comment accéder à la profession ?

- Baccalauréat + 2 (niveau III) et une expérience professionnelle sont généralement souhaités.
- 10 ans d'ancienneté pour des personnes titulaires du diplôme d'état de Technicienne de l'intervention sociale et familiale et ayant suivi une formation complémentaire d'adaptation au poste.
- Perspective ouverture d'un BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social en septembre 2008.

Quelles formations ?

Formation initiale

- BTS Services et prestations des secteurs sanitaires et sociales. (BTS 3S)

Lycée Chaptal - Quimper

Tél. 02 98 55 47 46 - Nombre de places non défini.

Formation gratuite hors coût de pension (Possibilité de bourses).

À SAVOIR

Les employeurs

Service public. Association ou entreprise de services aux personnes.

Le contrat de travail

CDI.

Le lieu de travail et les horaires

Locaux de l'employeur aux heures définies par celui-ci. Astreintes possibles.

La rémunération

1 901,79 € brut soit 12,53 € de l'heure en début de carrière.

2 549,54 € brut soit 16,80 € de l'heure en fin de carrière.

La carrière

Possibilité d'évolution vers le poste de cadre de secteur, responsable de service (CAFERUIS = certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention, sociale).

Directeur de structure d'aide à domicile



Les métiers d'aide à domicile sont un formidable réservoir d'emplois. Mon travail est de répondre de manière précise et adaptée à la demande des personnes, de coordonner les équipes. J'essaye aussi de développer des dispositifs innovants.



Il gère une structure d'intervention à domicile dans ses différentes dimensions : humaine, financière et administrative.

Les missions

- Participer à la définition de la stratégie et des objectifs de la structure.
- S'assurer de la bonne mise en oeuvre des objectifs fixés.
- Optimiser les ressources humaines, les moyens techniques et financiers.
- Assurer la représentation extérieure de la structure.

Les qualités souhaitées

- Maîtrise du cadre juridique de l'activité.
- Rigueur.
- Gestion des ressources humaines.
- Gestion administrative et financière.
- Maîtrise de la conduite de projets.

Comment accéder à la profession ?

Être titulaire

- Du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale : CAFDES.
- Du certificat d'aptitude aux fonctions de responsable d'équipements et d'organismes sociaux : REOS. Homologation en cours.
- D'un master professionnel en gestion sanitaire ou hospitalière.

Quelles formations ?

Formation initiale

- Master professionnel : mention droit et gestion des risques sociaux et de santé spécialité - direction des structures médico-sociales et de service aux personnes

Université de Bretagne Occidentale - Brest

Tél. 02 98 01 60 30

www.univ-brest.fr

20 à 30 places en formation initiale et continue - Droits universitaires en formation initiale / 6 000 € en formation continue pour les 2 années (aides au financement possibles).

- Master professionnel : mention action sociale et de santé spécialité direction des services dans les secteurs du vieillissement et du handicap

Université de Bretagne Occidentale - Brest

Tél. 02 98 01 63 22

www.univ-brest.fr

20 à 30 places en formation initiale et continue - Droits universitaires en formation initiale / 6 000 € en formation continue pour les 2 années (aides au financement possibles).

- Master professionnel : économie, conseil et gestion publique spécialité économie et gestion des établissements sanitaires et sociaux

Université de Rennes 1 - Rennes

Tél. 02 23 23 35 45

www.univ-rennes1.fr

24 places - 200 € en formation initiale / 3 850 € pour 1 année (aides au financement possibles).

Formation continue

CAFDES

La formation est ouverte exclusivement aux candidats ayant réussi les épreuves de sélection organisées par les centres de formation agréés. La durée de validité de la sélection est fixée à cinq ans.

Les publics concernés par la formation CAFDES sont :

- Les directeurs d'établissement, de service en fonction dans le champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire.
- Les titulaires d'un diplôme ou d'un certificat ou titre homologué ou inscrit au RNCP (Registre national des certifications professionnelles) au moins de niveau II.
- Les titulaires d'un diplôme national, ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à trois ans d'études supérieures.
- Les titulaires d'un diplôme mentionné au code de l'action sociale et des familles ou au code de la santé publique, homologué ou inscrit au RNCP au niveau III, et justifiant d'une expérience professionnelle d'un an dans une fonction d'encadrement ou de trois ans dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale.

Contacts

*Les organismes
paritaires collecteurs
agrés*

Uniformation Bretagne

Tél. 0820 205 206
(0,09 € TTC/min)

Bretagne@uniformation.fr

Agefos PME

145 avenue de Kéradennec

29000 QUIMPER

Tél. 02 98 52 15 10

Télécopie 02 98 10 25 75

Fongécif

6 place maurice-jellet

29200 brest

Tél. 02 98 44 52 25

Validation des acquis

**Institut Régional
du Travail Social (IRTS)**

RENNES

Tél. 02 99 59 41 41

www.irts-bretagne.fr

REOS

La formation REOS s'adresse à toute personne qui souhaite s'engager dans une démarche de perfectionnement, de promotion ou de reconversion professionnelle. Il faut pour en bénéficier répondre aux critères d'admission suivants :

- Être âgé de 25 ans au moins.
- Pour les travailleurs sociaux ou médico-sociaux, justifier au moins de trois années d'expérience professionnelle après le diplôme initial.
- Pour les personnes issues du secteur associatif, justifier au moins de trois années d'engagements et de responsabilités associatifs ou syndicaux.
- Pour les personnes issues du secteur économique, justifier de trois années au moins d'expérience d'encadrement.
- Avoir satisfait aux épreuves de sélection.

MASTER

- Masters cités en formation initiale.
- Entrée de droit pour les titulaires de la licence correspondante en Master 1, sur sélection pour les autres.
- Sur sélection pour les autres licences.
- Sur sélection pour l'accès en Master 2.

Validation des acquis de l'expérience

Ces diplômes sont accessibles par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) à l'exception du REOS.

Pour le CAFDES : environ 25 à 30 places - 12 300 € (aides au financement possibles).

Pour le REOS : environ 25 à 30 places - 6 625 € (aides au financement possibles).

À SAVOIR

Les employeurs

Service public. Association ou entreprise de services aux personnes.

Le contrat de travail

CDI.

Le lieu de travail et les horaires

Au sein de la structure.

La rémunération

2 850,10 € brut soit 18,79 € de l'heure en début de carrière.
4 456,52 € brut soit 29,38 € de l'heure en fin de carrière.

Ce guide a été réalisé avec la participation
du Conseil régional de Bretagne,
des centres d'information et d'orientation du Finistère,
et de l'association de gestion des emplois familiaux de Brest.

Conseil général du Finistère - Dircrom - Conception et réalisation : R. Legris - Photos libres de droits - 01/2008

Conseil général du Finistère
32 boulevard Dupleix
29196 Quimper cedex

Tél. 02 98 76 20 20
www.cg29.fr
contact@cg29.fr



CONSEIL GENERAL
FINISTÈRE
Penn-ar-Bed